



Programme Formation L'Accident du Travail et l'Inaptitude - 1 jour

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour des méthodes interrogative, active et démonstrative favorisant la participation de l'apprenant pour un meilleur ancrage des enseignements
- Alternance de séquences de partage de connaissance, de quiz, de mise en pratique, d'échange d'expérience
- Apprentissage par le jeu pédagogique
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert

OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Quizz
- Mises en situation
- Vidéos d'experts
- Témoignages
- Fiches récapitulatives

EVALUATIONS

- Evaluations par le formateur et auto évaluation par l'apprenant en début et fin de formation
- Evaluation de l'action de formation à chaud et à froid (après 60 Jours)
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation

Programme détaillé de la formation

- Cette formation vise à renforcer l'expertise des élus du CSE sur la gestion des AT/MP et la responsabilité de l'employeur. Elle leur permettra d'acquérir les fondamentaux de l'inaptitude et de ses conséquences.

Matinée : Reconnaissance et Contestation de l'Accident du Travail

- Comprendre les critères de reconnaissance d'un accident du travail (Code de la Sécurité Sociale, art. L. 411-1).
- Vérifier les démarches de l'employeur : déclaration à la CPAM sous 48h, émission de réserves motivées, suivi médical.
- Savoir contester une décision de refus de reconnaissance par la CPAM.

Après-midi : Inaptitude, Reclassement et Licenciement

- Vérifier la régularité de la procédure d'inaptitude et le respect de l'obligation de reclassement.
- Analyser les jurisprudences récentes sur le reclassement et la charge de la preuve (arrêts du 18 sept. et 13 mars 2024).
- Préparer une action de contestation en cas de licenciement abusif.

Objectifs de la formation

- Maîtriser les étapes clés du traitement des AT/MP et le rôle du CSE dans l'accompagnement des salariés et le dialogue avec l'employeur.
- Outiller les élus du CSE pour défendre efficacement un salarié déclaré inapte, en validant le respect des obligations légales de l'employeur et en préparant une éventuelle contestation du licenciement.